

**Discours de M. Richard Ferrand,
Président de l'Assemblée nationale**

**Ouverture du colloque
Lutte contre les violences faites aux femmes
en situation de handicap**

Mercredi 24 novembre 2021 à 15h00 – Galerie des Fêtes

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Madame la Présidente, chère Marie-Pierre Rixain,

Mesdames, messieurs,

C'est avec plaisir que j'ouvre le colloque organisé par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, qui à la veille de la Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, abordera le sujet plus spécifique du sort des femmes en situation de handicap.

Je suis heureux et honoré de pouvoir ainsi, une nouvelle fois, encourager vos travaux. Ce colloque témoigne du travail accompli par la Délégation aux droits des femmes, de la richesse de ses réflexions et aussi de votre volonté, madame la Présidente, de ne laisser de côté aucun thème essentiel.

Je tiens d'ailleurs à souligner qu'après avoir abordé celui de la « lutte contre les violences économiques dans le couple », le 25 novembre 2020, madame la Présidente, vous avez converti la réflexion en action législative, puisque certaines dispositions de la proposition de loi que vous avez déposée pour le groupe majoritaire, et dont nous espérons qu'elle sera prochainement adoptée, visent précisément à apporter des solutions très concrètes en vue de promouvoir l'autonomie financière des femmes.

En vous penchant sur la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de handicap, vous contribuerez à nouveau, de façon déterminante, à rendre cet enjeu de société plus visible.

Selon l'association « Femmes pour le dire, Femmes pour agir », si 36 % de femmes valides subissent au moins une violence dans leur vie, ce sont environ 72 % des femmes handicapées qui en sont victimes : autrement dit, deux fois plus.

Les femmes en situation de handicap souffrent en effet d'autant plus qu'elles cumulent plusieurs formes de vulnérabilité. Tout d'abord, celle induite par leur handicap lui-même : il peut s'agir d'une vulnérabilité physique ou psychique.

Mais celle-ci se double bien souvent de la vulnérabilité économique qui frappe l'ensemble des personnes en situation de handicap, avec des revenus très modestes, et des situations fréquentes de tutelle ou de curatelle qui limitent l'autonomie juridique des personnes.

Il ne saurait être ici question d'assigner les femmes handicapées à une position de victime inextricable, et il faut reconnaître, comme réponses à leur situation dramatique, l'indéniable courage et la force de caractère dont font preuve ces femmes au quotidien.

Mais rendre compte des vulnérabilités particulières des femmes handicapées n'en constitue pas moins la première étape, indispensable à l'évaluation des violences dont elles peuvent être victimes, sous des formes très diverses.

Qu'il s'agisse de violence verbale, sexuelle, médicale ou conjugale, la liste est malheureusement longue, et les données encore trop parcellaires, ces phénomènes étant bien souvent vécus dans la sphère de l'intime et difficiles à établir.

Par nature, les discriminations constituent des phénomènes complexes à documenter.

La connaissance de ces phénomènes, la libération de la parole sont alors des prérequis indispensables, qui nous permettent de contribuer, dans un futur que l'on espère proche, à faire reculer ces violences.

L'institution parlementaire a naturellement vocation à encourager et à écouter cette parole, c'est pourquoi je me félicite de votre présence aujourd'hui.

En dressant un état des lieux des violences subies par les femmes en situation de handicap, notamment depuis les débuts de la crise sanitaire, et en esquissant les premières pistes d'amélioration, ce colloque contribuera en effet, j'en suis certain, à faire progresser la connaissance et à sensibiliser notre pays à ce sujet, encore trop peu discuté dans l'espace public.

Au-delà de la discussion organisée lors des tables-rondes, et pour susciter des rencontres utiles et des échanges moins formels, j'ai souhaité que l'événement puisse se prolonger par une réception à l'hôtel de Lassay, à laquelle j'espère que toutes et tous, vous pourrez prendre part.

Je vous remercie.